



ALL THE DETAILS • POUR EN SAVOIR PLUS

Newsletter for the members of the Association of Justice Counsel
Bulletin d'information à l'intention des membres de l'Association des juristes de Justice

Vol. 2, No. 3, February 11, 2009

Indifferent to all the pressure, the government legislates to limit our salary increases

The bill on expenditure restraint was tabled in the House of Commons by the Conservative Government on February 6. You can access the complete text by [clicking here](#). As we indicated in last week's AJC newsletter, this bill sets the maximum salary increases for all employees of the Government of Canada and its agencies as follows:

- 2.5% for 2006-07
- 2.3% for 2007-08
- 1.5% for 2008-09
- 1.5% for 2009-10
- 1.5% for 2010-11

The only consolation, if it can be called that, is that merit increases are not affected, and will remain at the current percentages of 4.6% and 7%.

An attack on the right to negotiate freely

The members of the Association's Governing Council, as well as the negotiating committee, are outraged by the government's abusive and irresponsible attitude with regard to the working conditions of the lawyers in its employ. We have made a great deal of effort on this front, and the two parties should have worked hand in hand to arrive at a salary increase that would make our pay comparable to that of our counterparts in provincial jurisdictions and the private sector. This is essential if we are to render the profession of legal counsel in the public administration more attractive, halt the exodus, and attract sorely needed new lawyers. Instead, the employer entrenched itself in a

Vol. 2, No. 3, 11 février 2009

Insensible aux nombreuses pressions, le gouvernement légifère pour limiter nos augmentations de salaire

Le projet de loi sur le contrôle des dépenses a été déposé à la Chambre des Communes par le gouvernement conservateur le 6 février dernier. Vous avez accès au texte intégral en [cliquant ici](#). Comme nous vous le mentionnions dans le bulletin de l'AJJ de la semaine dernière, ce projet établit les hausses salariales maximales pour l'ensemble des salariés du gouvernement du Canada et des agences, comme suit :

- 2,5 % pour 2006-07
- 2,3 % pour 2007-08
- 1,5 % pour 2008-09
- 1,5 % pour 2009-10
- 1,5 % pour 2010-11

Mince consolation, ne sont pas visées les augmentations au mérite, qui demeureront aux mêmes pourcentages de 4,6 % et 7 % actuellement en vigueur.

Une atteinte au droit à la libre négociation

Les membres du comité exécutif ainsi que du comité de négociation de l'Association sont outrés de l'attitude méprisante et irresponsable du gouvernement face aux conditions de travail des juristes à son emploi. Nous avons déployé de nombreux efforts en ce sens et les deux parties auraient dû travailler main dans la main à un rattrapage salarial comparable aux autres juridictions provinciales et au secteur privé afin de

regressive position of uniformly limiting salary increases for all categories of employee, without considering the consequences for attracting and retaining a strategic labour force.

It is important to remember that never since 2006, when the AJC began negotiating, did the employer offer one cent more than the increases set out in the bill. Worse still, from 2006 to 2008, it didn't offer anything at all. What it finally put on the table in March of 2008 was lower than the percentages it is preparing to legislate. This freeze on the part of the employer, and its refusal to negotiate in good faith, therefore date back to long before the financial and economic crisis. Today the employer is invoking the economic situation to continue to flaunt its disregard for lawyers, a practice it has pursued relentlessly since 2006.

What can we do about it?

The alliance between the Conservatives and the Liberals will make life difficult for us. We have nevertheless tasked government relations consultants with putting pressure on all parties to ensure that they understand the specific situation of the AJC.

Every means will be used to make the voices of AJC members heard by MPs, including appearing before the Finance Committee, which will be studying the bill, in order to present our arguments in favour of treatment adapted to the AJC that takes into account its reality. As a matter of fact, the government took into account the distinctiveness of the employees of the Canada Border Services Agency by giving them increases that were three times higher than those it wants to impose on us.

In the meantime, do anything you can think of to make known your profound discontent with the way the government is treating its lawyers. It is important that management feel the extent of the negative impacts that such legislation will have on troop morale throughout the country.

rendre plus attrayante la profession de juristes au sein de l'administration publique, contrer l'exode et attirer une relève qui fait cruellement défaut. Au lieu de cela, l'employeur s'est cantonné dans une position rétrograde de limiter uniformément et pour toutes les catégories d'employés les augmentations de salaires, sans tenir compte des conséquences sur l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre pourtant stratégique.

Il est important de rappeler que jamais depuis 2006, moment où l'AJJ a commencé à négocier, l'employeur n'a offert un sou de plus que les augmentations prévues au projet de loi. Pire, de 2006 à 2008, il n'a rien offert du tout. Ce qu'il a finalement mis sur la table en mars 2008 était inférieur aux pourcentages qu'il s'appête à voter. Le blocage patronal et le refus de négocier de bonne foi sont donc bien antérieurs à la crise financière et économique. Aujourd'hui l'employeur invoque la gravité de la situation économique pour continuer à mettre en œuvre sa pratique de mépris envers les juristes, pratique qu'il exerce sans relâche depuis 2006.

Que pouvons-nous y faire?

L'alliance entre les Conservateurs et les Libéraux ne nous rendra pas la vie facile. Nous avons néanmoins mandaté nos consultants en relations gouvernementales pour qu'ils fassent pression sur l'ensemble des partis afin de leur faire comprendre la situation spécifique de l'AJJ.

Tous les moyens seront mis en œuvre pour faire entendre la voix des membres de l'AJJ aux députés, y compris de se présenter devant le comité parlementaire des Finances, qui procédera à l'étude du projet de loi pour exposer nos arguments en faveur d'un traitement adapté pour l'AJJ, qui tienne compte de sa réalité. D'ailleurs, le gouvernement a tenu compte de la spécificité des employés de l'Agence des services frontaliers du Canada en leur donnant des augmentations de plus de trois fois supérieures à celles qu'il souhaite nous imposer.

D'ici là, tout moyen de faire connaître votre profond mécontentement quant à la façon dont le gouvernement traite ses juristes est approprié, il est important que les membres de la gestion sentent l'ampleur des impacts négatifs qu'aura une telle législation sur le moral des troupes à la grandeur du pays.

